



IMMIGRATION

Canada

Regroupement familial

**Parrainage de parents,
grands-parents,
enfants adoptés et
autres membres de la
parenté**

**Directives propres au
bureau des visas
Beijing**



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

This guide is also available in English

Appendice A - Liste de contrôle

Veillez joindre les documents suivants à votre demande et cochez (☑) chaque case une fois qu'ils sont dans l'enveloppe.

- Joignez les originaux des documents suivants : certificats de police et formulaires mentionnés aux points 1 à 5 ci-après.
- Joignez seulement les photocopies de tous les autres documents, sauf indication contraire.
- Si vos documents ne sont ni en anglais ni en français, vous devez inclure une traduction précise ainsi qu'une copie des originaux. À défaut de respecter les instructions, les délais de traitement de votre demande pourraient s'allonger considérablement.

Répondez à toutes les questions et signez les formulaires s'il y a lieu. Une fois qu'ils sont remplis, transmettez-les avec tous les documents à l'appui au bureau des visas qui traitera votre demande.

En cas de contradiction entre le présent guide et toute autre version du même guide ou d'autres publications, le présent document et les instructions qu'il contient ont préséance et doivent être suivis.

AVIS IMPORTANT : Votre demande risque d'être refusée si vous faites une fausse déclaration

Si vous ou votre représentant soumettez des faux documents directement ou indirectement ou faites des présentations erronées concernant votre demande de visa de résidence permanente :

- votre demande sera refusée;
- les circonstances de votre refus seront enregistrées dans la base de donnée globale d'Immigration Canada; et
- vous et vos dépendants pourriez devenir inadmissible au Canada pour une période de deux ans sous la section 40 (2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

1. FORMULAIRES D'IMMIGRATION

Assurez-vous qu'ils sont complets et, le cas échéant, signés :

Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406) - Vous-même et chacun des membres de votre famille devez remplir votre propre copie du formulaire.

Note : Votre **adresse courante** est l'adresse résidentielle où vous et où vos dépendants demeurez présentement. Elle doit être fournie en français et en chinois. Si vous ne fournissez pas une adresse courante précise, ceci pourrait entraîner le refus de votre demande pour fausse déclaration.

Recours aux services d'un représentant (IMM 5476) — Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et de signer le formulaire.

Note : Sachez que si vous désignez un représentant et fournissez son adresse à titre d'adresse de correspondance, nous communiquerons uniquement avec cette personne ou entreprise pendant toute la durée de l'autorisation à cet effet.

Formulaire des Renseignements sur les études et l'emploi depuis l'âge de 18 ans — Vous-même et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans ou plus devez remplir une copie de ce formulaire.

2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL

Vous devez fournir les documents énumérés ci-dessous pour vous-même, le demandeur principal, et pour chacun des membres de votre famille et les enfants à votre charge, s'il y a lieu :

- les certificats de naissance, d'adoption, de mariage, de divorce, de décès;
- les jugements irrévocables nisi (résidents de Hong Kong);
- les ordonnances de garde, le cas échéant, pour les enfants dont vous avez la garde, et la preuve que vous avez respecté toutes les obligations liées à ces ordonnances;
- les citoyens de la République populaire de Chine, doivent fournir des photocopies de toutes les pages des registres de ménage (« hukou »);
- une photocopie de la page des renseignements personnels qui figurent dans votre passeport (la durée de validité du passeport doit être d'au moins 18 mois). S'il vous est impossible de joindre ce document à votre demande, vous pourrez le soumettre plus tard.

Note : Pour les résidents de la République populaire de Chine, les certificats de parenté ne sont pas acceptés à titre de preuve des liens de parenté.

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS

- Pour les enfants à votre charge ayant été adoptés, la photocopie des documents d'adoption originaux.
- Pour les enfants de 16 ans et plus, une preuve de leur état matrimonial.

Si l'âge de votre enfant a été confirmé avant le 1^{er} août 2014, soumettre également:

Pour les enfants de 22 ans ou plus, vous devez, pour chacun de ces enfants, prouver qu'il a poursuivi sans interruption des études à temps plein depuis avant l'âge de 22 ans, en fournissant :

- la photocopie du dossier scolaire complet, y compris des relevés de notes;
- les confirmations d'inscription;
- les reçus pour paiement des frais de scolarité;
- les registres des présences indiquant le nombre total d'heures de cours par semaine;
- les résultats d'examens;
- les résultats de l'examen d'entrée de l'École nationale (EEEN) pour les étudiants de la RPC;
- la preuve qu'il n'a cessé de dépendre, depuis avant l'âge de 22 ans, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents.

4. DÉCLARATION DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI NE VOUS ACCOMPAGNENT PAS

Si des membres de votre famille n'ont pas l'intention d'émigrer au Canada avec vous, vous devez fournir une déclaration notariée pour :

- préciser qui sont ces personnes et quel est leur lien de parenté avec vous;
- faire état de votre intention de venir au Canada sans elles;
- indiquer si vous voulez que ces personnes soient admissibles à un éventuel parrainage de votre part une fois que vous serez établi au Canada.

Note : Les membres de votre famille ne vous accompagnant pas au Canada doivent néanmoins satisfaire aux exigences en matière de santé et de sécurité en même temps que vous. Ils demeureront admissibles à un parrainage de votre part à titre de membres de la catégorie du regroupement familial après que vous vous serez établi au Canada, tant qu'ils seront soit :

- votre époux,
- votre conjoint de fait, ou
- votre enfant à charge

tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement d'application.

Si au nombre des membres de votre famille ne vous accompagnant pas au Canada vous comptez un époux dont vous êtes légalement séparé ou des enfants dont vous n'avez pas la garde juridique, il n'est pas nécessaire de soumettre ces derniers à un contrôle. **Toutefois, s'ils ne se soumettent pas à un tel contrôle au moment de présenter votre demande, vous ne pourrez pas les parrainer plus tard.**

5. TITRES DE VOYAGE ET PASSEPORTS

Les passeports originaux pour vous et les membres de votre famille vous accompagnant au Canada sont requis aux fins de traitement de votre demande. N'envoyez pas votre passeport avec votre demande, nous vous le demanderons durant le traitement.

Si vous résidez dans un pays autre que celui dont vous avez la nationalité, joignez une copie de votre visa pour le pays où vous résidez actuellement.

Tous les immigrants éventuels doivent détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir leur établissement. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou d'affaires publiques ne sont pas valides aux fins d'immigration au Canada.

6. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AVEC LE RÉPONDANT

Si vous êtes parrainé par un de vos enfants, de vos petits-enfants, des parents adoptifs ou par un autre proche, vous devez envoyer une preuve du lien qui vous unit à votre répondant :

- photos de sorties ensemble ou prises à diverses occasions;
- lettres échangées entre vous et votre répondant (y compris les enveloppes portant le cachet de la poste);
- courriels imprimés, relevés de clavardage ou factures de téléphone;
- preuve des visites que vous a rendues votre répondant, comme des billets d'avion, des cartes d'embarquement, la photocopie de toutes les pages du passeport de votre répondant;
- preuve du soutien financier fourni par votre répondant;
- preuve du statut de votre répondant au Canada : photocopie la *Fiche relative au droit d'établissement* (IMM 1000), de la *Confirmation de la résidence permanente* (IMM 5292 ou IMM 5688) ou de la preuve de citoyenneté canadienne;
- tout autre document qui, selon vous, pourrait démontrer votre relation avec le répondant.

Note : Les photos ne doivent pas être placées dans des classeurs, albums, cadres ou autres accessoires de rangement. N'envoyez pas de vidéodisques (DVD) ou de bandes vidéo ni de cartes de souhaits musicales ou d'autres documents semblables renfermant des pièces mécaniques ou électroniques.

7.	CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE	<input type="checkbox"/>
<p>Vous devez joindre les originaux des certificats de police ou attestations de bonne conduite pour chaque pays où vous et tout membre de votre famille ayant 18 ans ou plus avez résidé pendant au moins six mois, depuis l'âge de 18 ans.</p> <p>Toutefois, si vous avez résidé au Canada pendant plus de six mois, il vous suffit de le mentionner sur le formulaire <i>Annexe 1 Antécédents/Déclaration</i> (IMM 0008). Vous serez informé par le bureau des visas durant le processus de votre demande s'il y a lieu de produire un certificat de police du Canada.</p> <p>Veuillez consulter notre site web au : http://www.cic.gc.ca/francais/information/secure/cert-police/index.asp afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.</p>		
8.	ENGAGEMENT (<i>Certificat de sélection du Québec</i>)	<input type="checkbox"/>
<p>Une copie de l'<i>Engagement</i>, si vous avez l'intention de résider au Québec.</p>		
9.	PHOTOS	<input type="checkbox"/>
<p>Joignez une série de deux (2) photos de vous-même et de chacun des membres de votre famille prises au cours des six (6) derniers mois. Conformez-vous aux directives de votre guide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • voir Photos dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada, et • les directives de l'Appendice B : Spécifications pour photos. 		
10.	PREUVES POUR LE PARRAINAGE	<input type="checkbox"/>
<p>Une photocopie de la lettre d'approbation de la demande de parrainage envoyée à votre répondant au Canada par le Centre de traitement des demandes de Mississauga.</p>		
11.	ADRESSE EN CARACTÈRES CHINOIS ET NUMÉROS DES PERSONNES-RESSOURCES	<input type="checkbox"/>
<p>Là où on vous l'indique, fournissez votre adresse en caractères chinois, ainsi qu'en pinyin ou en français, y compris le code postal. L'adresse postale que vous indiquez doit correspondre à l'adresse résidentielle d'une personne ou à l'adresse d'affaires d'une entreprise. Un numéro de case postale n'est pas satisfaisant.</p> <p>Si vous désignez une personne ou une entreprise pour vous représenter, nous acheminerons automatiquement toute correspondance à cette personne ou à cette entreprise.</p> <p>Il vous incombe de vous assurer que l'adresse est fiable et de nous faire part de tout changement le plus tôt possible. Autrement, les délais pour traiter votre demande pourraient s'allonger considérablement et vous pourriez même vous exposer à un refus.</p> <p>Joignez à votre demande huit (8) étiquettes indiquant votre adresse en caractères chinois.</p>		
12.	UNE COPIE DE LA PRÉSENTE LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS	<input type="checkbox"/>

Envoi de votre demande

Insérez dans une enveloppe scellée tous vos documents et expédiez-la au :

Parrainage : (Type de parrainage)
Centre de traitement des demandes - Mississauga
C.P. 6100, Succursale A
Mississauga, Ontario L5A 4H4
Canada

Renseignements sur les études et l'emploi depuis l'âge de 18 ans

Assurez-vous d'indiquer votre emploi actuel ou le cours que vous suivez présentement dans une école. Si vous êtes présentement dans la 3^e année d'un cours d'une durée de 4 ans comme par exemple en ingénierie à l'Université de Qinghua à Beijing – vous devez inscrire le nom de l'école, le genre de cours et votre occupation en tant qu'« étudiant(e) ». Les parents qui complètent ce formulaire pour leur enfant, doivent bien indiquer si l'enfant est étudiant ou travailleur dans l'espace approprié; si travailleur, donnez le titre du poste (i.e. femme de ménage, commis de bureau, fermier) et non comme « travailleur ».

(À remplir uniquement en français ou en anglais)

ÉTUDES			
DATE DE – À	NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	DIPLÔME/GRADE	NATURE DU COURS

EMPLOIS			
DATE DE – À	NOM ET ADRESSE DE L'UNITÉ DE TRAVAIL / ENTREPRISE	POSTE	TYPE D'ENTREPRISE

Je déclare solennellement que les renseignements ci-dessus sont exacts et complets. Je sais que, si ces renseignements se révèlent inexacts ou incomplets, ma demande sera refusée.

Signature requis en pinyin et en caractères chinois.

Nom du demandeur en pinyin : _____

Nom du demandeur en caractères chinois : _____

Date : _____

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

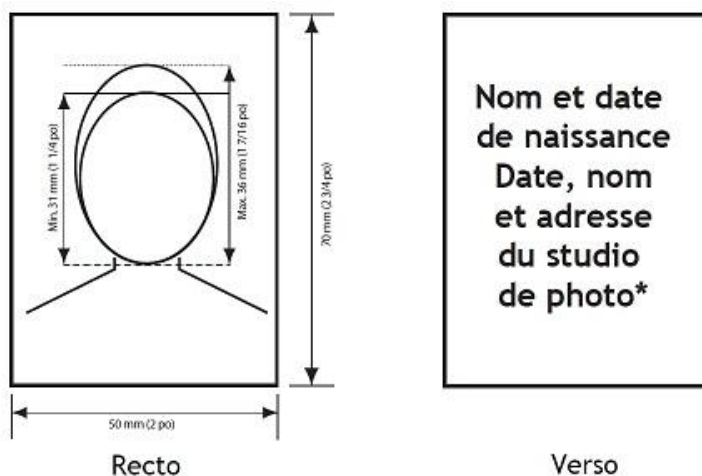
APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Vous devez fournir les photos identiques et non retouchées.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.
- Les photos peuvent être en couleurs ou en noir et blanc.
- Les photos doivent être des originaux et ne pas avoir été modifiées de quelque manière que ce soit ni avoir été prises à partir d'une photo existante.
- Les photos doivent refléter votre apparence actuelle (avoir été prises au cours des six (6) derniers mois).

Notes au photographe

Les photos doivent :

- avoir été prises par un photographe professionnel ;
- mesurer 50 mm par 70 mm (2 po de largeur par 2 po 3/4 de longueur) et les dimensions du visage doivent être de 31 mm à 36 mm (de 1 po 1/4 à 1 po 7/16), du menton au sommet de la tête ;
- être claires, bien définies et bien nettes ;
- montrer une expression faciale neutre (**yeux ouverts et clairement visibles, bouche fermée, pas de sourire**) ;
- être prises avec un éclairage uniforme et **ne présenter aucun** ombrage ou reflet de flash ;
- être **centrées** et montrer une vue de face complète de la tête et des épaules (c-à-d. il faut voir complètement la tête et les épaules de la personne, de face, au milieu de la photo) ;
- avoir été prises sur un fond blanc uni, avec contraste net entre le visage de la personne et l'arrière-plan. Les photos doivent refléter et représenter le teint naturel de la personne.



**Ne correspond pas aux dimensions réelles.
Référez-vous aux mesures indiquées ci-dessus.**

Une (1) des photos, doit, au verso :

- porter le nom et date de naissance de la personne, et le nom et l'adresse complète du studio de photo;
- porter la date à laquelle la photo a été prise.
- Le photographe peut utiliser une estampille ou inscrire ces renseignements à la main. Les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées.

Appendice C

Instructions médicales

Toutes les personnes incluses dans votre demande, qu'elles vous accompagnent ou non, devront subir un examen médical effectué par un médecin désigné. Dans le cas d'un parent divorcé ou séparé qui a la garde conjointe ou exclusive d'un enfant mineur, cet enfant est considéré comme personne à charge, même s'il réside habituellement avec l'autre parent et n'accompagne pas le demandeur au Canada.

Des instructions relatives à cet examen vous seront fournies **après** qu'un agent des visas canadien aura évalué votre demande.

Lorsque vous aurez reçu les formulaires nécessaires pour l'examen médical, vous et les personnes à votre charge devrez communiquer avec un des médecins désignés sur la liste fournie pour subir les examens médicaux requis, à moins que vous et/ou les personnes à votre charge ne résidiez dans un pays qui ne figure pas sur cette liste. Si vous voulez subir vos examens médicaux dans un pays qui ne figure pas dans la liste, veuillez nous l'indiquer et nous veillerons à vous faire parvenir la liste qui vous convient.

Vous devrez assumer les frais liés à l'examen médical pour tous les membres de votre famille.

Au moment de l'examen médical, vous et les membres de votre famille devrez présenter des passeports individuels comme pièce d'identité. **Si chaque membre de votre famille n'est pas titulaire d'un passeport individuel, vous devez en demander un dès maintenant.**

Les requérants peuvent toujours s'enquérir des instructions relatives à l'examen médical et se soumettre à cet examen à leurs risques. Il importe de noter, en effet, que le fait de subir un examen médical aux fins de l'immigration ne garantit pas l'obtention du **visa de résident permanent**.

Le *visa de résident permanent* est valide pour la même période que les résultats des examens médicaux, soit douze mois à compter de la date du premier examen ou test.